



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

AVIS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL DE GARDIEN DE LA PAIX

Par arrêté interministériel du 24 novembre 2017 fixant les modalités de recrutement particulières pour les sessions de concours ouvertes au titre de l'année 2018, est autorisé un recrutement pour l'accès au grade de gardien de la paix de la police nationale.

Les candidats pourront s'inscrire en ligne ou télécharger le dossier d'inscription sur le site internet du recrutement de la police nationale « www.lapolicenationalerecrute.fr ».

La date limite de validation des formulaires d'inscription en ligne, de dépôt ou d'envoi des dossiers papier est fixée au **25 janvier 2018** à 18 heures (heure de Paris). Les demandes de candidatures parvenues après la clôture des inscriptions seront déclarées irrecevables.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le site du recrutement de la police nationale ou auprès du Service administratif et technique de la police nationale (SATPN) – Immeuble Galliéni – 80 rue de la République 97263 Fort-de-France – Tél. : 0596 60 88 41 – 0596 60 88 42 – Réception du public : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu le **5 avril 2018**.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Le concours est ouvert aux hommes et aux femmes :

- ▶ de nationalité française âgés de 17 ans au moins et 35 ans au plus au 1^{er} janvier 2018 ou encours d'acquisition avant la date des épreuves écrites (sauf dérogations).
- ▶ remplissant les conditions d'aptitude physique.
- ▶ titulaires du diplôme du baccalauréat ou un titre équivalent à la date de la première épreuve.
- ▶ ayant un casier judiciaire vierge.
- ▶ en règle avec la législation sur le service national.